

La XIII^{ème} réunion de la Commission Mixte Permanente en exécution de l'Accord Culturel entre le Royaume de Belgique et le Canada est déclarée ouverte.

Le projet d'ordre du jour est approuvé.

Les Parties ont élaboré les programmes de travail pour les années 1988 et 1989, l'un entre la Communauté flamande et le Canada, l'autre entre la Communauté française et le Canada.

Les Parties ont convenu de tenir la XIII^{ème} réunion de la Commission Mixte Permanente à Ottawa en automne 1989.

Fait à Bruxelles le 28 octobre 1987, en deux originaux, en langue néerlandaise et française, les deux textes faisant également foi.